

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt et un mars**, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 14 mars 2019, à la **salle Faber de Mirebeau-sur-Bèze**, sous la présidence de **Monsieur Didier LENOIR**, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 6 février 2019**
2. **Validation des comptes administratifs et de gestion 2018**
3. **Règlement de fonctionnement du multi-accueil**
4. **Calendrier d'ouverture des accueils de loisirs et du secteur jeunes pour l'année 2019-2020**
5. **Vote des Taux au titre de 2019**
6. **Tarifification des services enfance jeunesse**
7. **Droits d'inscription à l'École des 3 Arts**
8. **Attribution des subventions**
9. **Convention avec l'ADMR**
10. **Budgets prévisionnels 2019**
11. **Accueil des très petites sections (TPS) - enfants de moins de 3 ans**
12. **Détermination du coût par élève des écoles du territoire**
13. **Adhésion à l'association « CREATIV' » et désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale**
14. **Information sur la trésorerie**
15. **Questions diverses**

Étaient présents : Georges APERT - Pierre-Alain BAROT - Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Véronique BREDILLET - Michel de BROISSIA - Nathalie CAYOT - Françoise CLEMENT - Marie-Françoise COLLINET - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Yoann DUMONT - Valérie GUELAUD - Guy HOUEMENT - Denis JACQUOT - David JEANSON - René KREMER - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Cécile MOUREAUX - Valérie NIVOIS - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Vincent QUERU - Roger RAILLARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Laurent SOUHAIT - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO - Guy VINCENT-VIRY.

Étaient excusés : Laurent BOISSEROLLES - Christophe CADET - Christian CHARLOT - Aimé CHEVEAU - Nathalie GAVOILLE - Michel GREY - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Henri LECHENET - Virginie MEUNIER - Jean-Pierre PATEY - Isabelle QUIROT - Valérie SAUVAGEOT-LAPIERRE.

Étaient absents : Michel BORDERELLE - Alain BOVE - Roland CHAPUIS - Patrick MOREAU.

Ont donné pouvoir : Laurent BOISSEROLLES pouvoir à Emmanuel DONICHAK – André JOURDHEUIL pouvoir à Nicolas URBANO - Henri LECHENET pouvoir à Didier LENOIR – Virginie MEUNIER pouvoir à Didier PETITJEAN.

Suppléants présents : Jean-Marie BILBAULT (suppléant de Nathalie GAVOILLE) – Jérôme BLAY (suppléant de Michel GREY) – François SOUVERAIN (suppléant de Christian CHARLOT).

Secrétaire de séance : Pierre-Alain BAROT.

Le Président accueille l'assemblée et soumet l'ordre du jour.

Il fait ensuite un point d'actualités :

Carte scolaire

Confirmation de l'ouverture du 11ème poste classe maternelle à Fontaine-Française et de la fusion des écoles maternelle et élémentaire de Mirebeau avec une direction unique, pour la rentrée de septembre 2019.

Gymnase de Fontaine

Le Président indique que le projet est en phase APD et présente quelques plans. Il indique que le projet est lié à l'aboutissement du projet de chaufferie bois mené par le SICECO sur la commune de Fontaine-Française.

PETR : Signature du contrat de territoire

Le contrat de territoire matérialisant l'engagement de la Région a été signé le 21 mars dernier.

Pour la Communauté de Communes 2 actions sont soutenues :

- Le gymnase à Fontaine-Française
- Le centre d'interprétation muséographique qui s'appellera MIRABELLUM

L. THOMAS précise que la Région sera vigilante sur la consommation des crédits. Il ajoute que lors de la signature du contrat de territoire, le contrat d'énergie lancé par la Région avec les contraintes des normes BBC pour les particuliers a également été évoqué avec les élus régionaux présents.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 février 2019

Le Président soumet le compte-rendu du 6 février 2019 qui est adopté à l'unanimité.

2. Validation des comptes administratifs et de gestion 2018

1) Comptes administratifs 2018

L. THOMAS présente les comptes administratifs de l'exercice 2018, conformes aux comptes de gestion établis par le service des Finances Publiques.

S'agissant de la dette, il précise que deux emprunts se sont terminés en 2018, deux se solderont en 2019 et cinq emprunts ont été rachetés en 2018.

Le conseil communautaire, en l'absence du Président sorti, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Compte administratif du budget général

ADOpte le compte administratif 2018 du budget général, section fonctionnement, avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 6 083 421.20 €
- Recettes : 7 128 458.04 €

ADOpte le compte administratif 2018 du budget général, section investissement, avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 1 169 535.93 €
- Recettes : 830 897.05 €

ACCEPTÉ les reports d'investissements suivants :

- Dépenses : 504 149 €
- Recettes : 633 822 €

- Compte administratif du budget annexe « Déchets ménagers »

ADOpte le compte administratif 2018 du budget annexe « Déchets ménagers », avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 1 368 468.71 €
- Recettes : 1 361 560.21 €

- Compte administratif du budget annexe « Office de tourisme »

ADOpte le compte administratif 2018 du budget annexe « Office de tourisme », avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 67 446 €
- Recettes : 75 795.93 €

- Compte administratif du budget annexe « ZAE d'Arceau »

ADOpte le compte administratif 2018 du budget annexe « ZAE d'Arceau », avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

- Compte administratif du budget annexe « ZAE de Mirebeau »

ADOpte le compte administratif 2018 du budget annexe ZAE de Mirebeau, avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

DIT que les résultats seront inscrits au budget primitif 2019.

2) Comptes de gestion 2018

L. THOMAS présente les comptes de gestion 2018 dressés par S. BONY, Trésorière :

- Compte de gestion du budget général de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois,
- Compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers » de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois,
- Compte de gestion du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois,
- Compte de gestion du budget annexe « ZAE de Mirebeau » de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois,
- Compte de gestion du budget annexe « ZAE d'Arceau » de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par la trésorière, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. Règlement de fonctionnement du multi-accueil

P-A BAROT indique que les modifications du règlement de fonctionnement du multi-accueil portent principalement sur la mise en place du guichet unique:

- Les demandes d'accueil régulier doivent transiter par le relais petite enfance,
- La validation est soumise à des critères et à un examen des dossiers par la commission d'attribution.

Concernant l'accueil occasionnel des enfants de + de 3 ans, le règlement précise que cet accueil n'est pas prioritaire au regard des services périscolaires mis en place par la collectivité.

Il est également prévu la possibilité de mandater une personne autre que celle inscrite dans le dossier d'inscription pour aller chercher l'enfant sous réserve que les parents aient pu être contactés directement par la responsable.

Il est enfin précisé que les médicaments devant être conservés au frais devront être apportés dans un sac isotherme.

Les modifications proposées ont reçu l'avis favorable de la Commission à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse du 11 mars 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité adopte le règlement de fonctionnement du multi-accueil avec les modifications proposées et dit que le règlement sera applicable à compter du 1er septembre 2019.

4. Calendrier d'ouverture des accueils de loisirs et du secteur jeunes pour l'année 2019-2020

P-A BAROT présente à l'assemblée le calendrier d'ouverture des accueils de loisirs et du secteur jeunes pour l'année scolaire 2019-2020 qui a reçu un avis favorable de la Commission à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse du 11 mars 2019.

Il précise que l'ouverture du secteur jeunes une semaine avant la rentrée de septembre 2019 est en cours de discussion avec le collège.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, adopte le calendrier d'ouverture des accueils de loisirs et du secteur jeunes pour l'année scolaire 2019-2020.

5. Vote des Taux au titre de 2019

L. THOMAS présente les restitutions de la commission finances pour le vote des taux des contributions directes pour l'année 2019 et propose de les maintenir au même niveau que l'année précédente, sans augmentation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, adopte les taux des contributions directes pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation (TH) : 7,78 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 8.38 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 17.95 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23,02 %

6. Tarification des services enfance jeunesse

P-A BAROT présente à l'assemblée la proposition de tarification des services périscolaires, extrascolaires, de restauration et d'accueil enfance jeunesse pour la rentrée scolaire 2019 qui a reçu un avis favorable de la Commission à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse du 11 mars 2019 et qui est identique à celle de l'année scolaire passée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, adopte la proposition de tarification des services périscolaires, extrascolaires, de restauration et d'accueil enfance jeunesse pour la rentrée scolaire 2019.

7. Droits d'inscription à l'Ecole des 3 Arts

Le Président présente à l'assemblée la proposition de tarification de l'Ecole des 3 Arts pour la rentrée scolaire 2019 qui est identique à celle de l'année scolaire passée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, adopte la proposition de tarification pour les droits d'inscription à l'Ecole des 3 Arts pour la rentrée scolaire 2019.

8. Attribution des subventions

Le Président présente les demandes de subventions des différentes associations.

Concernant l'augmentation de la subvention versée à l'ADMR, P-A BAROT précise qu'elle est due à une augmentation des dépenses liée à la surveillance de la qualité de l'air, une indemnité de rupture conventionnelle allouée à un ancien salarié et à une diminution de 10% de la fréquentation de la structure (suite à une diminution des naissances sur Fontaine-Française).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, décide l'octroi de subventions, inscrites au budget 2019, conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Prévisions 2019
211 - affaires scolaires écoles maternelles (6574-211)	3 830,00 €
coopérative scolaire Beire-le-Châtel (10 € x 59 enfants)	590,00 €
coopérative scolaire Belleneuve (10 € x 80 enfants)	800,00 €
coopérative scolaire Bèze (10 € x 29 enfants)	290,00 €
coopérative scolaire Fontaine (10 € x 94 enfants)	940,00 €
coopérative scolaire Mirebeau (10 € x 79 enfants)	790,00 €
coopérative scolaire Renève (10 € x 42 enfants)	420,00 €
212 - affaires scolaires écoles élémentaires (6574-212)	7 290,00 €
coopérative scolaire Arceau (10 € x 44 élèves)	440,00 €
coopérative scolaire Beire-le-Châtel (10 € x 64 enfants)	640,00 €
coopérative scolaire Belleneuve (10 € x 142 enfants)	1 420,00 €
coopérative scolaire Bèze (10 € x 64 enfants)	640,00 €
coopérative scolaire Fontaine (10 € x 176 enfants)	1 760,00 €
coopérative scolaire Mirebeau (10 € x 173 enfants)	1 730,00 €
coopérative scolaire Renève (10 € x 66 enfants)	660,00 €
411 - affaires sportives (6574-411)	21 000,00 €
OIS	21 000,00 €
524 - affaires sociales (6574-524)	21 250,00 €
MAPA Fontaine portage repas sur Fontenois	4 000,00 €
Collège Mirebeau (10 €/élève - 497 élèves 2018/2019)	4 970,00 €
Collège Fontaine (10 €/élève - 188 élèves 2018/2019)	1 880,00 €
OICMF = avec subv. Plaine des sons	10 400,00 €
Divers imprévus : 2018 - CLUC festival Théâtre	0,00 €
64 - multi-accueil - micro-crèches (6574-64)	55 500,00 €
micro-crèche Fontaine (ADMR)	55 500,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	108 870,00 €

9. Convention avec l'ADMR

P-A BAROT indique qu'il convient de conclure une convention d'objectifs avec l'ADMR pour le financement de la microcrèche située à Fontaine-Française pour l'exercice 2019.

L. THOMAS souligne qu'il faudra être vigilant sur le montant du déficit dans les années à venir.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve la convention entre l'ADMR et la Communauté de communes concernant la gestion de la microcrèche de Fontaine-Française et autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

10. Budgets prévisionnels 2019

L. THOMAS présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2019 qui comprennent le déploiement d'actions validées par le Conseil :

- mise en place de la fonction MSAP,
- formalisation d'un poste de chargé(e) de programmation pour le centre d'interprétation,
- mise en place d'un partenariat avec la CCI de Côte d'Or en matière de développement économique.

Ainsi que des dépenses nouvelles (surveillance de la qualité de l'air : 19 000 €, mises aux normes électriques, ...).

Il souligne qu'il s'agit d'un budget sous contrôle :

- les charges de personnel sont maîtrisées malgré la création de 2 postes,
- des prévisions de recettes qui permettent de ne pas augmenter les taux et les tarifs des services,
- le budget annexe des déchets ménagers revient à la normale,
- une démarche qui reste à finaliser concernant les ZAE avec la nécessité d'avancer rapidement sur ce sujet.

M. de BROISSIA estime que dans la présentation budgétaire, il manque des indicateurs et des comparaisons avec les années précédentes.

D. JACQUOT souligne également qu'il faudrait avoir une approche financière et pas uniquement comptable. Il précise que le SMOM a voté un budget de 66 € par habitant pour l'année 2019.

Le Président indique que les services regarderont avec le nouveau logiciel comptabilité si les comparaisons et les analyses financières peuvent être faites pour l'avenir.

Le conseil communautaire, après avoir examiné les propositions établies pour l'année 2019, par un vote à main levée, à l'unanimité :

- Budget général :
 - Approuve la présentation du budget par fonction,
 - Adopte le budget primitif (budget général) 2019, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses 6 745 506.00 €
 - Recettes : 7 047 592.00 €
 - Adopte le budget primitif (budget général) 2019, partie investissement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 4 992 108.00 €
 - Recettes : 4 992 108.00 €
 - Autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Etat pour les projets inscrits au budget prévisionnel 2019 et à signer le cas échéant les documents s'y rapportant.
- Budget annexe déchets ménagers :
 - Adopte le budget primitif (budget annexe Déchets ménagers) 2019, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 868 063.00 €
 - Recettes : 868 000.00 €
- Budget annexe Office de tourisme :
 - Adopte le budget primitif (budget annexe Déchets ménagers) 2019, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 108 264.00 €
 - Recettes : 108 264.00 €
- Budget annexe ZAE Mirebeau :
 - Adopte le budget primitif (budget annexe ZAE MIREBEAU) 2019, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €
 - Adopte le budget primitif (budget annexe ZAE MIREBEAU) 2019, partie investissement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €
- Budget annexe ZAE Vacherotte Arceau :
 - Adopte le budget primitif (budget annexe ZAE Vacherotte ARCEAU) 2019, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €
 - Adopte le budget primitif (budget annexe ZAE Vacherotte ARCEAU) 2019, partie investissement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €
- Budget annexe ZAE L'Ordorat Arceau :
 - Adopte le budget primitif (budget annexe ZAE L'Ordorat ARCEAU) 2019, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €
 - Adopte le budget primitif (budget annexe ZAE L'Ordorat ARCEAU) 2019, partie investissement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €

- Budget annexe ZAE Le Gourmerault Arceau :
 - Adopte le budget primitif (budget annexe ZAE Le Gourmerault ARCEAU) 2019, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €
 - Adopte le budget primitif (budget annexe ZAE Le Gourmerault ARCEAU) 2019, partie investissement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €

11. Accueil des très petites sections (TPS) - enfants de moins de 3 ans

Compte-tenu de la demande de la directrice du pôle scolaire de Fontaine-Française, considérant que des ATSEM sont à disposition de l'équipe enseignante en nombre suffisant et que les locaux possèdent les équipements nécessaires à l'accueil des enfants dans de bonnes conditions, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve l'accueil sur le pôle scolaire de Fontaine-Française, uniquement pour la rentrée prochaine de septembre 2019, des enfants qui auront 3 ans en janvier/février 2020 et qui remplissent les conditions requises, notamment de propreté.

12. Détermination du coût par élève des écoles du territoire

Le Président indique qu'il convient de déterminer le coût par élève sur les écoles du territoire afin de fixer le montant demandé pour la scolarisation d'élèves extérieurs au territoire de la Communauté de communes.

Ce coût correspond au total des dépenses de fonctionnement 2018 (1 015 447 €) divisé par le nombre d'élèves 2018-2019 (1 115).

M. de BROISSIA constate que ce coût est inférieur au coût par élève payé par la commune de Champagne dans le cadre du transfert de la compétence scolaire.

M. MAROTEL précise que le coût par élève pour la scolarisation des élèves extérieurs ne comprend pas l'investissement mais uniquement le fonctionnement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le coût par élève sur les écoles du territoire à 910.71 €.

13. Adhésion à l'association « CREATIV' » et désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale

Le Président propose d'adhérer à l'association « CREATIV' », le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais, qui est un opérateur local du marché du travail.

Son statut juridique passe de Groupement d'Intérêt Public de droit privé à un statut associatif tout en maintenant une volonté de conserver une relation forte avec les territoires ruraux du bassin dijonnais qui seront membres de l'Assemblée générale de la future association.

Y. DUMONT précise que l'action de cette association est essentiellement destinée à un public urbain.

B. BETHENOD estime que l'adhésion à cette association permet de créer une relation avec la métropole dijonnaise.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 40 voix pour et 1 abstention, approuve l'adhésion à l'association dénommée CREATIV' aux côtés de Dijon Métropole, des communes disposant d'un quartier « politique de la ville », des autres territoires ruraux du bassin dijonnais et des opérateurs de l'emploi du territoire et désigne Monsieur Michel de BROISSIA en qualité de représentant de la Communauté de communes au sein de l'Assemblée générale de l'association.

14. Information sur la trésorerie

A la date du 21 mars 2019, la trésorerie s'élève à 313 990 € sur le budget principal sans tirage sur la ligne de trésorerie et 23 960 € sur le budget annexe ordures ménagères avec un tirage de 100 000 € sur la ligne de trésorerie de 250 000 €.

15. Questions diverses

1) Ecole des 3 Arts

Le Président détaille les manifestations à venir de l'Ecole des 3 Arts :

- Spectacle Cirque Arts & Scènes le samedi 6 avril 2019 à 20h30 à la salle des fêtes de Fontaine-Française.
- Concert de l'orchestre universitaire de Dijon « Stock » le dimanche 7 avril 2019 à 16h30 à la salle des fêtes de Fontaine-Française.
- Concert « autour du basson » le samedi 4 mai à 16h30 au Château d'Arcelot.

2) Semaine de la petite enfance

P-A BAROT rappelle que la semaine de la petite enfance a lieu tout au long de cette semaine du 18 au 22 mars avec de nombreuses animations. Elle se clôturera ce samedi 23 mars à 11h à Belleneuve avec notamment la présence de La Maison Géante.

3) Travaux complexe sportif de Belleneuve

Le Président indique que l'inauguration des travaux du complexe sportif de Belleneuve aura lieu le vendredi 29 mars à 19h.

D. JACQUOT demande où en est le processus de dissolution du syndicat mixte des déchets ménagers des cantons de Mirebeau et Pontailier.

A. MARNEF indique qu'un comité syndical devra se tenir pour constater les comptes administratifs sur la base de l'étude rendue par le cabinet ActiPublic.

S. BONY précise que les comptes administratifs doivent être votés avant le 30 juin.

M-F COLLINET s'interroge sur le départ en retraite du directeur de l'école des 3 arts.

Le Président confirme que le directeur a annoncé son départ en retraite, la collectivité est en attente d'un courrier officiel de sa part.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 23 mai 2019.

La séance est levée à 21h25.

Les délibérations prises le 21 mars 2019 par le Conseil Communautaire, sont dans l'ordre :

N° 1	Adoption des comptes administratifs 2018
N° 2	Adoption des comptes de gestion 2018
N° 3	Approbation du budget prévisionnel 2019-Budget général
N° 4	Approbation du budget prévisionnel 2019- Budget annexe déchets ménagers
N° 5	Approbation du budget prévisionnel 2019- Budget annexe Office de tourisme
N° 6	Approbation du budget prévisionnel 2019- Budget annexe ZAE Mirebeau
N° 7	Approbation du budget prévisionnel 2019- Budget annexe ZAE Vacherotte à Arceau
N° 8	Approbation du budget prévisionnel 2019- Budget annexe ZAE L'Ordorat à Arceau
N° 9	Approbation du budget prévisionnel 2019- Budget annexe ZAE Le Gourmerault à Arceau
N° 10	Taux des taxes locales 2019
N° 11	Adoption des subventions pour les associations
N° 12	Convention avec l'ADMR
N° 13	Détermination du coût par élève des écoles du territoire
N° 14	Règlement de fonctionnement du multi-accueil
N° 15	Calendrier d'ouverture des accueils de loisirs et du secteur jeunes pour l'année 2019-2020
N° 16	Tarification des services périscolaires, extrascolaires, de restauration et d'accueil enfance jeunesse

N° 17	Droits d'inscription à l'Ecole des 3 Arts
N° 18	Accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles de la Communauté de communes
N° 19	Adhésion à l'association « CREATIV' » et désignation d'un représentant à l'assemblée générale
N° 20	Demandes de subventions à l'Etat au titre de la DETR 2019 pour des premiers équipements numériques dans les écoles maternelles
N° 21	Demandes de subventions à l'Etat au titre de la DETR 2019 pour des premiers équipements numériques dans les écoles élémentaires
N° 22	Demandes de subventions à l'Etat au titre de la DETR 2019 pour la réfection de la toiture du préau de l'école élémentaire de Beire le Châtel
N° 23	Demandes de subventions à l'Etat au titre de la DETR 2019 pour le changement de deux portes à la cuisine centrale de Mirebeau
N° 24	Demandes de subventions à l'Etat au titre de la DETR 2019 pour la réfection de la toiture du bâtiment de stockage du périscolaire de Fontaine-Française
N° 25	Demandes de subventions à l'Etat au titre de la DETR 2019 pour le changement de deux portes d'issue de secours à l'école maternelle de Beire le Châtel

APERT Georges

De BROISSIA Michel

BAROT Pierre-Alain

DESCHAMPS Martine

BETHENOD Bruno

DONICHAK Emmanuel

BILBAULT Jean-Marie

DUMONT Yoann

BLAY Jérôme

GUELAUD Valérie

BOEGLIN Marc

HOUEMENT Guy

BREDILLET Véronique

JACQUOT Denis

CAYOT Nathalie

JEANSON David

CLEMENT Françoise

KREMER René

COLLINET Marie-Françoise

LENOIR Didier

MARCAIRE Jean-Claude

QUERU Vincent

MARCEAU Marcel

RAILLARD Roger

MAROTEL Michel

ROSEY Jean-Marie

MATIRON Dominique

ROUGEOT Marie-Claude

MOUREAUX Cécile

SOUHAIT Laurent

NIVOIS Valérie

SOUVERAIN François

PETITJEAN Didier

THOMAS Laurent

PONSOT Gérard

URBANO Nicolas

VINCENT-VIRY Guy